

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	50,79 \$	101,58 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	2,54 \$	2,54 \$
Vacances (13 %)	6,93 \$	13,54 \$
Avantages imposables (non payables)	3,288 \$	3,288 \$
Salaire brut	63,55 \$	120,94 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4</i>)	1,10 \$	2,14 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %</i>)	3,90 \$	7,51 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,602 %</i>)	0,36 \$	0,71 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,71 \$	5,15 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,75 \$	3,33 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,288) \$	(3,288) \$
Avantages sociaux - retraite	5,21 \$	5,21 \$
Avantages sociaux - assurances	3,592 \$	3,592 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,45 \$	0,88 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	16,95 \$	26,41 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	80,50 \$	147,35 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,83 \$	4,83 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	24,25 \$	24,25 \$
Total des autres coûts	45,58 \$	45,58 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	126,08 \$	192,93 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	14,01 \$	21,44 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	140,09 \$	214,37 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à taux double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	25,40 \$	50,80 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,30 \$	6,60 \$
Avantages imposables (non payables)	3,288 \$	3,288 \$
Salaire brut	31,99 \$	60,69 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4)	0,52 \$	1,04 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %)	1,91 \$	3,72 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,602 %)	0,17 \$	0,35 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,36 \$	2,59 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	0,88 \$	1,67 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,288) \$	(3,288) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,592 \$	3,592 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,22 \$	0,43 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,83 \$	15,56 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	42,82 \$	76,25 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,41 \$	2,41 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	14,83 \$	14,83 \$
Total des autres coûts	33,74 \$	33,74 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	76,56 \$	110,00 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	8,51 \$	12,22 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	85,07 \$	122,22 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,47 \$	60,94 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	-	-
Vacances (13 %)	3,96 \$	7,92 \$
Avantages imposables (non payables)	3,288 \$	3,288 \$
Salaire brut	37,72 \$	72,15 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4</i>)	0,63 \$	1,25 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %</i>)	2,27 \$	4,44 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,602 %</i>)	0,21 \$	0,41 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,61 \$	3,07 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,04 \$	1,98 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,288) \$	(3,288) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,592 \$	3,592 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,26 \$	0,52 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,77 \$	17,45 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	49,49 \$	89,60 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,89 \$	2,89 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Total des autres coûts	35,89 \$	35,89 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	85,39 \$	125,49 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	9,49 \$	13,94 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	94,87 \$	139,44 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	35,55 \$	71,10 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	4,62 \$	9,24 \$
Avantages imposables (non payables)	3,288 \$	3,288 \$
Salaire brut	43,46 \$	83,63 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4)	0,73 \$	1,46 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %)	2,63 \$	5,16 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,602 %)	0,24 \$	0,48 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,85 \$	3,56 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,20 \$	2,30 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,288) \$	(3,288) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,592 \$	3,592 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,30 \$	0,60 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,72 \$	19,34 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	56,18 \$	102,97 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,38 \$	3,38 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	18,17 \$	18,17 \$
Total des autres coûts	38,05 \$	38,05 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	94,23 \$	141,02 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	10,47 \$	15,67 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	104,70 \$	156,69 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,17 \$	86,34 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	5,61 \$	11,22 \$
Avantages imposables (non payables)	3,288 \$	3,288 \$
Salaire brut	52,07 \$	100,85 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4)	0,89 \$	1,78 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %)	3,17 \$	6,25 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,602 %)	0,29 \$	0,59 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	2,22 \$	4,30 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,43 \$	2,77 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,288) \$	(3,288) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,592 \$	3,592 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,37 \$	0,73 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	14,14 \$	22,18 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	66,21 \$	123,03 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,10 \$	4,10 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,68 \$	20,68 \$
Total des autres coûts	41,28 \$	41,28 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	107,49 \$	164,31 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	11,94 \$	18,26 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	119,43 \$	182,57 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	50,79 \$	101,58 \$
Vacances (13 %)	6,60 \$	13,21 \$
Avantages imposables (non payables)	3,009 \$	3,009 \$
Salaire brut	60,40 \$	117,79 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4</i>)	1,04 \$	2,09 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %</i>)	3,70 \$	7,32 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,602 %</i>)	0,35 \$	0,69 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,57 \$	5,02 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,66 \$	3,24 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,009) \$	(3,009) \$
Avantages sociaux - retraite	5,21 \$	5,21 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,43 \$	0,86 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	16,33 \$	25,79 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	76,73 \$	143,59 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	4,83 \$	4,83 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	23,31 \$	23,31 \$
Total des autres coûts	44,63 \$	44,63 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	121,37 \$	188,22 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	13,49 \$	20,91 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	134,85 \$	209,13 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,47 \$	60,94 \$
Vacances (13 %)	3,96 \$	7,92 \$
Avantages imposables (non payables)	3,009 \$	3,009 \$
Salaire brut	37,44 \$	71,87 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4</i>)	0,63 \$	1,25 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %</i>)	2,25 \$	4,42 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,602 %</i>)	0,21 \$	0,41 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,59 \$	3,06 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,03 \$	1,98 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,009) \$	(3,009) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,26 \$	0,52 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	11,63 \$	17,30 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	49,07 \$	89,17 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,89 \$	2,89 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	16,39 \$	16,39 \$
Total des autres coûts	35,79 \$	35,79 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	84,85 \$	124,96 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	9,43 \$	13,88 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	94,28 \$	138,84 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	35,55 \$	71,10 \$
Vacances (13 %)	4,62 \$	9,24 \$
Avantages imposables (non payables)	3,009 \$	3,009 \$
Salaire brut	43,18 \$	83,35 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4</i>)	0,73 \$	1,46 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %</i>)	2,61 \$	5,15 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,602 %</i>)	0,24 \$	0,48 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,84 \$	3,55 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,19 \$	2,29 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,009) \$	(3,009) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,30 \$	0,60 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	12,57 \$	19,19 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	55,75 \$	102,55 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	3,38 \$	3,38 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	18,06 \$	18,06 \$
Total des autres coûts	37,94 \$	37,94 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	93,70 \$	140,49 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	10,41 \$	15,61 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	104,11 \$	156,10 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,17 \$	86,34 \$
Vacances (13 %)	5,61 \$	11,22 \$
Avantages imposables (non payables)	3,009 \$	3,009 \$
Salaire brut	51,79 \$	100,57 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,30 % x 1,4</i>)	0,89 \$	1,78 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,30 %</i>)	3,16 \$	6,23 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,602 %</i>)	0,29 \$	0,59 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,21 \$	4,28 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.75 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 975.46 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,42 \$	2,77 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,009) \$	(3,009) \$
Avantages sociaux - retraite	4,29 \$	4,29 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,37 \$	0,73 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	13,99 \$	22,03 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	65,78 \$	122,61 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	4,10 \$	4,10 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,57 \$	20,57 \$
Total des autres coûts	41,17 \$	39,86 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	106,96 \$	162,47 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	11,88 \$	18,05 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	118,84 \$	180,52 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.